

SEANCE DU 11 décembre 2025

## Compte-rendu synthétique des décisions du conseil municipal

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis BATTUT ;  
Secrétaire de séance Patrick MORENO ;  
Nombre de conseillers : 15  
Présents : 10

Présents : Christian AZEMA, Caroline BONNAFOUS, Laury CENES, Hubert DE BLAY, Jean-Paul LAVAGNE, Rose-Anne LISERA, Jean-François PINTE, Pierrette STEFANI, Catherine VILLAR.

Absents excusés : Guillaume LANDES, Christel LAUR, Patrick MORENO, Valérie PALMA, Lionel ROGNE.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2025 à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR :

- 30 - Demande d'une subvention DETR 2026.
- 31 - CACM\_ Actions FV PCAET - Valdurenque.
- 32 - Approbation rapport de la CLECT du 16 juin 2025.
- 33 - Adressage et dénomination de voie Lotissement Clos de Brennus.
- 34 - Approbation Av12 pour instruction des demandes d'autorisation.
- 35 - Dépenses d'investissement état des restes à réaliser.
- 36 - Organisation Pot Nouvel An 2026.
- 37 - Tarif et conditions de location salle des fêtes au 01<sup>er</sup> janvier 2026.
- 38 - Portant participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation.
- 39 - Reconnaissance pour l'année 2025
- 40 - Budget scolaire alloué aux enfants 2026.
- 41 - Approbation du rapport 2024 TRIFYL.
- 42 - Approbation du rapport 2024 SDET.
- 43 - Approbation du RPQSP 2024 du SMAEP.

Questions diverses.

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

### 30 - Demande de subvention DETR 2026.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser des travaux sur la toiture du groupe scolaire Jacques Cros. La toiture du groupe scolaire située au 08 bis rue des Sports est très endommagée et doit être rapidement réparée, il y a des gouttières visibles au plafond. C'est un toit plat, isolant/imperméabilisant.

Il conviendrait de réparer les 149m2 de toiture par l'arrachage et l'évacuation du complexe existant (bitume) et l'étanchéisation par la pose d'un bitume en bicouche autoprotégée. Il y a lieu de remplacer les 12 dômes doubles parois ERP servant autant de puits de lumière que de trappe de désenfumages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter auprès de l'Etat et du Département du Tarn une subvention pour la réalisation des travaux suivants : Réfection de la totalité du toit plat du groupe scolaire Jacques commune de Valdurenque pour un coût prévisionnel de 32 166.40 € HT (trente-deux mille cent soixante-six euros et 40 centimes)

**Voté à l'unanimité.**

### 31 - CACM\_ Actions FV PCAET - Valdurenque.

Considérant la politique nationale de transition écologique portée par l'Etat depuis 2023 pour financer la planification écologique et les investissements durables dans les territoires grâce au Fonds Vert,

Vu la délibération n°2024/054 du 8 avril 2024 relative à l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet 2024-2030,

Vu la loi des finances n°2025-127 du 14 février 2025 ayant ouvert les crédits du Fonds Vert pour l'exercice 2025 avec une enveloppe s'élevant à 1,15 milliards d'euros, une dotation nationale de 100 millions d'euros est prévue pour accompagner les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales en finançant les actions inscrites dans un Plan Climat adopté avant le 1<sup>er</sup> mars 2025 grâce au Fonds Vert Plan Climat,

Vu la délibération n°2025/108 de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet du 29 septembre 2025 relative au financement des actions retenues par le dispositif Fonds Vert Plan Climat 2025,

Considérant que l'action portée par la commune de Valdurenque « Projet global de lutte contre le changement climatique dans une zone d'expansion de crues grâce à la plantation d'arbres et une action d'hydrologie régénérative à proximité » s'inscrit dans l'action du Plan Climat et, est donc éligible au Fonds Vert Plan Climat 2025, la commune de Valdurenque percevra la subvention du Fonds Vert Plan Climat par la Communauté d'agglomération conformément à la convention de financement jointe à la présente délibération.

**Voté à l'unanimité.**

### 32 - Approbation rapport de la CLECT du 16 juin 2025.

Vu le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet du 16 juin 2025 relatif au transfert des charges de maintenance du bâtiment 2-4 place de la République à Castres à l'office du Tourisme au titre de la compétence « TOURISME ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet du 16 juin 2025 relatif au transfert des charges au titre de la compétence « TOURISME » joint en annexe à la présente délibération.

**Voté à l'unanimité.**

### 33 - Adressage et dénomination de voie Lotissement Clos de Brennus.

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de définir un adressage pour le lotissement « Le clos de Brennus » en cours de réalisation à Valdurenque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place :

- Une dénomination de voie : « Impasse du Pesquiérou »
- Une numérotation continue avec les numéros impairs à gauche et les pairs à droite.



- D'approuver l'adressage tel qu'il est répertorié dans le tableau et le plan ci-annexé.

| N°<br>Lot | Adresse                  |
|-----------|--------------------------|
| 1         | 2 Impasse du Pesquiérou  |
| 2         | 4 Impasse du Pesquiérou  |
| 3         | 6 Impasse du Pesquiérou  |
| 4         | 8 Impasse du Pesquiérou  |
| 5         | 10 Impasse du Pesquiérou |
| 6         | 12 Impasse du Pesquiérou |
| 7         | 14 Impasse du Pesquiérou |
| 8         | 16 Impasse du Pesquiérou |
| 9         | 18 Impasse du Pesquiérou |
| 10        | 20 Impasse du Pesquiérou |
| 11        | 22 Impasse du Pesquiérou |
| 12        | 24 Impasse du Pesquiérou |
| 13        | 26 Impasse du Pesquiérou |
| 14        | 28 Impasse du Pesquiérou |
| 15        | 13 Impasse du Pesquiérou |
| 16        | 11 Impasse du Pesquiérou |
| 17        | 9 Impasse du Pesquiérou  |
| 18        | 7 Impasse du Pesquiérou  |
| 19        | 5 Impasse du Pesquiérou  |
| 20        | 3 Impasse du Pesquiérou  |
| 21        | 6 Rue de la Tuilerie     |
| 22        | 4 Rue de la Tuilerie     |
| 23        | 2 Rue de la Tuilerie     |

#### 34 - Approbation Av12 pour instruction des demandes d'autorisation.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol a été signée avec la Mairie de Castres le 6 juillet 2015.

Il est nécessaire de reconduire cette convention pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire cette convention du 01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce nouvel avenant N°12 annexé à la délibération.

**Voté à l'unanimité.**

#### 35- Dépenses d'investissement état des restes à réaliser.

Monsieur le Maire explique que la collectivité doit délibérer pour engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à mandater ces sommes dont les montants reportés dans le tableau seront repris sur le budget 2026.

**Voté à l'unanimité.**

### 36 - Organisation Pot Nouvel An 2026.

Suite à la réunion des présidents des associations de Valdurenque, l'association « SOCIETE DE CHASSE » a été désignée pour organiser le Pot du Nouvel an le 10 janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à cette association organisatrice du "Pot du Nouvel An 2026" une subvention correspondant à 50% du montant total de la dépense engagée pour organiser cette manifestation au titre de la participation de la commune plafonnée à 300.00 €.

**Voté à l'unanimité.**

### 37 - Tarif et conditions de location salle des fêtes au 01<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 de fixer les tarifs applicables et d'instaurer une caution ménage en plus de la caution « dégradations » :

|                                                  | Week-end | Caution dégradations | Caution ménage | Semaine                                                                                                             |
|--------------------------------------------------|----------|----------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Association Valdurenquoise                       | Gratuit  | 500.00               | 200.00         | La location en semaine se fera à la demande et sous certaines conditions horaires de 19h à 22H00 et financières 80€ |
| Autre association (sous condition de parrainage) | 550.00   | 500.00               | 200.00         |                                                                                                                     |
| Valdurenquois                                    | 320.00   | 500.00               | 100.00         |                                                                                                                     |
| Extérieur (sous condition de parrainage)         | 550.00   | 500.00               | 100.00         |                                                                                                                     |

**Voté à l'unanimité.**

### 38 - Portant participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Le Maire rapporte que l'article L. 827-9 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir pour le risque santé la solution assurantielle de la labellisation, c'est-à-dire les contrats individuels ayant reçu un label indiquant que le caractère solidaire a été préalablement vérifié au niveau national, sous la responsabilité de prestataires habilités à cette fin par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (APCR) ; de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité ou de l'établissement, pour le risque santé, à hauteur d'un montant unitaire brut par agent et par mois de 15.00 Euros sous réserve de produire un justificatif de cette labellisation chaque année ; de verser directement le montant de la participation aux agents bénéficiaires. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.



**Voté à l'unanimité.**

**39 - Reconnaissance pour l'année 2025.**

Monsieur le maire souhaiterait faire un geste pour sous forme de bons d'achats et/ou chèques cadeaux. Il explique que ces bons d'achats ou chèques cadeaux doivent être offerts à l'occasion des événements particuliers tels que les naissances, la fête des mères, la fête des pères, la Sainte Catherine, la Saint Nicolas, Noël pour les salariés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer de bons d'achats et/ou chèques cadeaux pour la fin d'année.

**Voté à l'unanimité.**

**40 - Budget scolaire alloué aux enfants 2026.**

Monsieur le maire explique que chaque rentrée scolaire, la commune alloue un budget de 33.00 euros par enfant et par année pour l'achat de fournitures. Cette somme est utilisée par le groupe scolaire Jacques Cros en fonction des besoins de chaque instituteur. La directrice a demandé une révision de ce budget pour la prochaine rentrée scolaire.

Ce budget annuel est inscrit au Budget sur l'article 6067- chapitre 011 – dépenses de fonctionnement. Il est calculé en fonction du nombre d'enfants présent au 01<sup>er</sup> septembre de l'année N-1 pour l'attribution sur le Budget de l'année N.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'attribuer un montant de 35.00 euros par enfants et par année à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026.

**Voté à l'unanimité.**

**41 - Approbation du rapport 2024 TRIFYL.**

Le Syndicat Mixte Départemental pour la revalorisation des déchets ménagers et assimilés du Tarn – TRIFYL- a fourni un compte rendu de son activité sur l'exercice 2024.

Après présentation de ce rapport annuel 2024 retraçant le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés destiné à ses communes membres, le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport annuel 2024 retraçant le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés destiné à ses communes membres.

**Voté à l'unanimité.**

**42 - Approbation du rapport 2024 SDET.**

Le Syndicat Électrification Du Tarn a fourni un compte rendu de son activité sur l'exercice 2024.

Après présentation de ce rapport annuel retraçant son activité destinée à ses membres, le Conseil Municipal décide d'approuver celui-ci retraçant son activité destinée à ses membres.

**Voté à l'unanimité.**

**43 - Approbation du RPQSP 2024 du SMAEP.**

Le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable a fourni un compte rendu de son activité sur l'exercice 2024.

Après présentation de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024, le Conseil Municipal décide d'approuver celui-ci sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SMAEP de l'exercice 2024.

**Voté à l'unanimité.**

#### Questions diverses

Lecture de la lettre du collectif de la Rue de Cabanac, après délibération, le conseil n'autorise pas l'installation de caméras privées sur le domaine public.

Un bref compte rendu sur la réunion d'information Vidéo-surveillance : cout mensuel en fonctionnement de 700€ pour 4 caméras dont 3 en lecture de plaque immatriculation plus 1 fixe en surveillance du site de la salle des fêtes. Le prix de l'installation est en supplément.

Le Maire présentera ses vœux à la population le samedi 10 janvier 2026 à 18h30.

Loto de l'école : 20 février 2026, Fête de l'école : 20 juin 2026.

Génération Mouvement : Assemblée Générale le 24 janvier 2026, loto le 15 mars 2026.